REMPLACEMENT 2019
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
E6 SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION

Série : STAV

Durée : 120 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 4 pages

DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE

Document 1 : *« 10 ans après l'ouverture du marché de l'énergie : quel bilan ? »*, Laurence Berthelot, LesEchos.fr, 30/06/2017

Document 2 : *« L'essor du biogaz en France, une piste pour la transition énergétique »*, Nabil Wakim, Le Monde, 30/01/2018

Document 3 : « *L'éolien, une nouvelle manne fiscale inespérée* », lagazettedescommunes.com, 05/02/2016

Document 4 : « *Bailleul : zoom sur le projet d'unité de méthanisation qui fait polémique* », Simon Caenen, La Voix du Nord, 11/12/2018

SUJET

THEMES : Territoire et énergies renouvelables

PREMIÈRE PARTIE *(7 points)*

Question 1 : Le **document 1** fait référence au marché.

1.1- Définir précisément la notion de marché. ***(1,5 point)***

1.2- Selon le **document 1**, « *le marché devient de plus en plus concurrentiel entre les acteurs* ».
Expliquer cette phrase. ***(1,5 point)***

Question 2 : « *L'ouverture du marché de l'énergie donne l'opportunité au consommateur de choisir et de changer de fournisseur.* » (**document 1**).

Proposer deux arguments qui peuvent expliquer cette évolution du comportement du consommateur.
(1 point)

Question 3 : Le **document 2** fait référence à la création d'emplois « *C'est aussi un gisement potentiel d'emplois, avec une filière qui pourrait créer entre 5 000 et 10 000 postes d'ici à 2020* ».
Présenter, de façon argumentée, deux raisons qui expliquent pourquoi la création d'emplois est importante pour l'économie française. ***(2 points)***

Question 4 : Dans le **document 3**, il est question de « *fiscalité* ».
Préciser le rôle de la fiscalité dans l'économie d'un pays. ***(1 point)***

DEUXIÈME PARTIE *(7 points)*

Question 5 : Le **document 2** fait référence à la « *taxe sur le carbone* ». Cette taxe environnementale qui vise à réduire les gaz à effet de serre repose sur le principe pollueur-payeur.

5.1- Expliquer ce principe. ***(1 point)***

5.2- Un autre principe est le « *principe de précaution* ». Préciser le rôle de ce principe. ***(1 point)***

Question 6 : Dans le **document 2**, il est question d'une « *communauté de communes* ».

Montrer l'intérêt (deux arguments attendus) de ce type de collectivité pour un territoire rural. ***(1 point)***

Question 7 : « *Il faut que les pouvoirs publics veillent à un développement qui limite au maximum l'impact sur les forêts et les terres agricoles* » (**document 2**).

Préciser l'enjeu évoqué dans cette phrase. ***(2 points)***

Question 8 : Analyser la situation présentée dans le **document 4**. ***(2 points)***

TROISIÈME PARTIE *(6 points)*

Dans un tableau ou un développement organisé d'une vingtaine de lignes, vous présenterez les avantages et les inconvénients du développement des énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaires, éoliennes, etc.) pour les ménages, les agriculteurs et les territoires.
Six arguments sont attendus au total.

DOCUMENT 1
10 ans après l'ouverture du marché de l'énergie : quel bilan ?

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence a été engagée dès 1996, avec l'adoption d'une première directive européenne concernant l'électricité, suivie en 1998 d'une directive sur le gaz. En France, les directives européennes ont été déclinées de 2000 à 2006, afin d'établir des lois et la réglementation française, avec une ouverture du marché pour les industriels en 2004 et pour les particuliers en 2007.

Les chiffres clés du changement de fournisseurs d'énergie reflètent le niveau d'ouverture du marché : 15 % des consommateurs ont changé de fournisseurs d'électricité, un chiffre qui monte à 24 % pour le gaz.
Dans cette mouvance, quelques dizaines de fournisseurs « nouveaux » ou « alternatifs », permettant aux consommateurs de quitter les « fournisseurs historiques », proposent des offres tarifaires attractives ou des services différents. Par ailleurs, du fait d'une stabilisation de la consommation d'énergie en France, **le marché devient de plus en plus concurrentiel entre les acteurs.**

L'ouverture du marché de l'énergie donne l'opportunité au consommateur de choisir et de changer de fournisseur. De nouveaux tarifs sont proposés par les acteurs du marché, parfois plus attractifs que les « tarifs réglementés ». On voit également émerger de nouvelles offres, par exemple « électricité verte », pour répondre aux nouvelles orientations sociétales et aux nouvelles attentes des consommateurs. (…).

DOCUMENT 2
L'essor du biogaz en France, une piste pour la transition énergétique

Et si les 11 millions de foyers qui consomment du gaz étaient alimentés par du gaz renouvelable produit dans l'Hexagone, plutôt que par du gaz fossile importé ? C'est la question à laquelle ont cherché à répondre les réseaux chargés de son transport et de sa distribution (GRDF et GRTgaz) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), dans une étude rendue publique mardi 30 janvier.

(…) La méthanisation pourrait constituer un revenu complémentaire pour de nombreux agriculteurs, qui valoriseraient ainsi les déchets de leur production agricole. Le président Emmanuel Macron le soulignait le 17 décembre 2017 sur France 2, en assurant qu'*« un agriculteur allemand gagne plus aujourd'hui en produisant de l'énergie qu'en vendant sa viande ».* C'est aussi un gisement potentiel d'emplois, avec une filière qui pourrait créer entre 5 000 et 10 000 postes d'ici à 2020, selon les industriels du secteur. Surtout, il s'agit là d'un scénario qui réduit les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation de gaz.

Dans son hypothèse de travail – la France consommerait 100 % de gaz renouvelable en 2050 –, l'Ademe intègre de nombreuses contraintes environnementales. *« D'abord, ceci doit s'inscrire dans un contexte de demande de gaz réduite »*, modère Bruno Léchevin. Le président de l'Ademe note aussi que, pour parler de gaz véritablement renouvelable, il faut que les pouvoirs publics veillent à un développement qui limite au maximum l'impact sur les forêts et les terres agricoles. Un reproche notamment formulé à certains agriculteurs allemands, qui préfèrent consacrer des terres à la méthanisation plutôt qu'à des cultures alimentaires.
Enfin, un autre écueil peut nuire au développement du gaz renouvelable : son coût. A l'heure actuelle, les scénarios de l'Ademe estiment que le gaz renouvelable coûterait quatre à cinq fois plus cher que le gaz fossile importé. Même si le passage à une plus grande échelle et la mise en place de **taxe sur le carbone** pourraient le rendre plus compétitif à l'avenir.

DOCUMENT 3
L'éolien, une nouvelle manne fiscale inespérée

Si un parc éolien sert d'abord à verdir le mix électrique d'un territoire, il lui offre aussi des ressources pour financer d'autres pans de la transition énergétique. (…)
« Un mégawatt génère 10 000 euros de recettes fiscales par an », calcule Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (580 habitants, Indre), coanimateur du Club des collectivités locales éoliennes. Une somme non négligeable puisque chaque turbine affiche une puissance de deux à trois mégawatts. (…)

Des utilisations multiples

Dans l'Aisne, la communauté de communes du pays de la Serre (42 communes, 15 100 habitants) entend profiter de ses nouvelles recettes pour construire une maison de santé. Dans l'Yonne, Joux-la-Ville (1 200 habitants) a choisi de réhabiliter une grange cistercienne pour améliorer son attractivité touristique. « L'essentiel est d'investir dans le développement et non en fonctionnement », estime Jean-Claude Lemaire, premier magistrat du village.
D'autres vont plus loin en fléchant l'essentiel des gains vers des projets énergétiques qui, à leur tour, permettent de générer des économies et de développer l'activité locale : chaufferie bois, audit énergétique, éclairage public, etc. (…)

L'atout de l'emploi local

Plutôt que de laisser à des opérateurs privés le soin d'investir, les collectivités peuvent décider de prendre des parts dans les sociétés de projet, y compris si leur participation est minoritaire depuis la loi de transition énergétique de 2015.
A l'image de Sergies dans la Vienne ou de la Semer 36 dans l'Indre, bon nombre de sociétés d'économie mixte ont aujourd'hui fait leurs preuves. Les dividendes qu'elles génèrent peuvent être restituées aux collectivités ou réinvesties selon les modalités définies par le pacte d'actionnaires. « En quatre ans, nous avons généré deux millions d'euros d'autofinancement », souligne Jacques Pallas.

DOCUMENT 4
Bailleul : zoom sur le projet d'unité de méthanisation qui fait polémique

Sept agriculteurs souhaitent lancer la première unité de méthanisation de Bailleul (département du Nord), sur un terrain situé au cœur des monts de Flandre. Alors que le projet est contesté par des riverains, qui ont lancé une pétition, ils nous en disent plus et tentent de rassurer.

Quel est le projet ?
Il est porté par sept agriculteurs appartenant à cinq exploitations agricoles du territoire (…). Ils souhaitent créer une unité de méthanisation, que les opposants au projet appellent usine, sur un terrain de deux hectares (…). Un investissement de cinq millions d'euros pour une construction en 2019 et une mise en service « *courant 2020* ».
À quoi sert une unité de méthanisation ?
Ce serait la première de Bailleul. Son but est de produire du gaz à partir de fumier, lisier et de déchets verts. (…) L'unité serait nourrie de 60 à 70 tonnes de déchets par jour. Elle permettra de produire l'équivalent de 10 % de la consommation en gaz des communes concernées. Une personne sera embauchée.
Pourquoi ce lieu ?
Des riverains ont le sentiment que l'arrivée de l'unité va gâcher le paysage. Pour les porteurs du projet, qui forment le collectif « Belle énergie », le lieu est idéal. « *Il est central par rapport à nos exploitations, l'un des exploitants possède déjà le terrain, il y a un gazoduc qui passe à côté et la maison la plus proche est à 300 mètres* », expliquent-ils.
Pourquoi ce projet ?
Il permet aux agriculteurs de diversifier leurs activités. Il permet aussi à deux jeunes exploitants, pour qui l'activité agricole seule n'apporterait pas un revenu suffisant, de se lancer. Les porteurs du projet ont aussi une volonté de participer à la transition énergétique.
Peuvent-ils renoncer au projet à cause des protestations ?
La réponse est non. D'autant que les exploitants ont le sentiment d'être autant, voire plus, soutenus que critiqués. « *La contestation nous a surpris au départ*, témoignent-ils. *Les gens sont contre par méconnaissance. On n'a pas eu le temps d'expliquer notre projet. Mais nous sommes aussi surpris en bien. On est défendus sur les réseaux sociaux sans rien faire.* »